

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE TERRAIN À LOUER BÂTIMENT C1Q - 12 M2 SECTEUR HORTICULTURE ET DECORATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'un opérateur économique, qui souhaite occuper un emplacement du Marché de Rungis, ci-après défini. Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée dans le présent avis, la SEMMARIS pourra attribuer à l'opérateur économique intéressé l'emplacement visé, dont les caractéristiques essentielles sont précisées ci-après. Si un candidat supplémentaire au moins se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-après, la SEMMARIS, après analyse, attribuera l'emplacement à l'opérateur ayant présenté la meilleure proposition. L'opérateur économique intéressé sera informé de son obligation de déposer un dossier de candidature dans le cadre de la présente procédure pour permettre la comparaison des propositions en cas de pluralité de candidatures.

LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Terrain de 12m² livré brut situé sous l'auvent du bâtiment C1Q, pour un stockage exclusif de chariots vides sans présence d'acheteur. Aucun empiètement et aucun cloisonnement en dur ne pourront être autorisés sur la zone de quai. Les espaces seront délimités par le secteur.

Localisation : Situé Quai du Val de Loire en périphérie du bâtiment C1, proche du péage Porte de Chevilly-Larue (E1).



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Bâtiment** : C1Q
- **ESI** : 01/C1Q/00/T/**
- **Surfaces** : Emplacement d'une surface de 12 m2.
- **Disponibilité du bien** : Mai 2025, sous réserve de validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations.
- **Descriptif technique** :
 - Activités de stockage de chariots vides sans présence de commande d'acheteur.
 - Aucune vente physique.
 - Respect des activités du secteur.
 - Non divisible et non extensible.
 - Aucune clôture ne pourra être mise en place.

LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

Type de contrat : COP d'une durée d'3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans.

	REDEVANCES (TARIFS €HT/M2/AN)	CHARGES (TARIFS €HT/M2/AN)	DEPOT DE GARANTIE
Terrain	26.39 €	NEANT	109 €

- Tarifs applicables en 2024 selon arrêté préfectoral N°2024-04382 du 20 décembre 2024
 - Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
 - Cotisation au centre médico-social de Rungis : 70 € HT/an et par salarié.
 - Redevance digitale : 70€ HT/mois
 - Participation à la RSE et à la transition écologique : 1.85HT/m²/an sur toutes les surfaces dont le PRENEUR bénéficie.

DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE 14/05/2025

➤ Pièces administratives :

- Une carte d'identité du dirigeant de la société candidate
- Lettre de candidature pour l'emplacement
- Extrait K-BIS de moins de trois mois
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation, en corrélation avec l'activité projetée
- Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles

➤ Pièces liées au projet :

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum)
- Une présentation du projet d'occupation ; de l'activité exercée, incluant un explicatif de l'intérêt du projet

Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le
14/05/2024 à 16 heures



En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN.	50%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage alimentaire, logistique urbaine propre, innovation, etc.	20%

LA PROCEDURE

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, est rejeté par la SEMMARIS.

RELATION CLIENTÈLE

CELINE GUINET

Direction commerciale

celine.guinet@semmaris.fr

+33 1 41 80 88 93 - +33 6 48 43 25 08

SUPPORT TECHNIQUE

KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative

emplacement.commercial@semmaris.fr